

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**  
**à transmettre via l'application <https://madnc.ac-noumea.nc>**  
**à compter du 12 novembre 2018**

Afin de constituer votre dossier, avant votre arrivée en Nouvelle-Calédonie, vous devrez vous connecter obligatoirement sur la plateforme informatisée du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie : <https://madnc.ac-noumea.nc> en vue de transmettre les pièces demandées. Les modalités de transmission seront détaillées en ligne.

➤ **du lundi 12 novembre au dimanche 25 novembre 2018** pour votre dossier administratif

- ✓ **Fiche de synthèse de moins de 3 mois** (remise par votre académie d'origine)
- ✓ Passeport de l'agent muté et éventuellement de ses ayants droit (autant de fichiers que de passeports) en cours de validité au moment du départ et valable 6 mois après. (Attention à la lisibilité du document scanné)
- ✓ Livret de famille
- ✓ Certificat de concubinage
- ✓ PACS
- ✓ Certificat(s) de scolarité en métropole du ou des enfants
- ✓ Le cas échéant, extrait du jugement de divorce ou de séparation attestant de la garde effective du ou des enfants
- ✓ Dernier arrêté de promotion
- ✓ Avis de notation
- ✓ Dernier rapport d'inspection ou la note administrative primaire
- ✓ Arrêté de réintégration (pour les agents précédemment en disponibilité, congé parental, temps partiel...)
- ✓ Arrêté attestant la position du conjoint si fonctionnaire (mutation, disponibilité, congé parental, congé formation, retraité,...)
- ✓ Document attestant la situation professionnelle du conjoint si non fonctionnaire (démission, fin de contrat, retraité, sans emploi, congé formation,...)

➤ **du lundi 12 novembre 2018 au dimanche 10 mars 2019** pour votre dossier financier.

- ✓ RIB (la rémunération peut être virée sur un compte métropolitain. Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, il est vivement conseillé d'ouvrir un compte local)
- ✓ Dernière fiche de paie
- ✓ Fiche de renseignements « mise à jour des bases de données au titre de l'année 2019 » dûment complétée et signée (document téléchargeable sur le site du vice-rectorat [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc))
- ✓ Certificat de mutation des prestations familiales de la CAF
- ✓ Avis d'imposition 2018 (correspondant à la déclaration des revenus 2017)
- ✓ Carte d'invalidité pour les enfants à charge atteints d'une invalidité d'au moins 80%
- ✓ Tout jugement portant dispositions particulières pour le versement des prestations familiales
- ✓ Demande de SFT campagne 2019/2020 (document téléchargeable sur le site du vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc))
- ✓ Attestation portant notification des droits ouverts ou non ouverts par l'employeur au titre de l'indemnité d'éloignement (pour le conjoint fonctionnaire d'un autre ministère et muté en Nouvelle-Calédonie)
- ✓ Certificat(s) de scolarité en Nouvelle-Calédonie du ou des enfants (à transmettre à l'issue de la rentrée scolaire en Nouvelle-Calédonie)

Division du personnel  
Bureau des personnels  
enseignants, COP  
et CPE

Fax :  
(687) 26 61 81  
Tél :  
(687) 26 61 07

Mél.  
madnc@  
ac-noumea.nc

1, avenue des  
frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex